



CENTRALE CANINE

Grilles de sélection

Empreintes ADN et grilles de sélection : à partir du **01/03/2015**, lorsqu'une grille de sélection indique pour une cotation le sujet doit être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique du sujet concerné dans notre base de données est obligatoire pour la prise en compte de la cotation.

Développement de l'ADN dans les grilles de sélection : à partir du **01/01/2016**, l'identification ADN est obligatoire dans les grilles de sélection à partir de la cotation 2

Résultats « Santé »

A partir du **1^{er} Mars 2015**, tous les résultats « santé » transmis par les associations de race figureront sur les certificats de naissance et les pedigrees, quelque soit le résultat.

Elevages sélectionnés

Nouvelle réglementation relative aux Elevages Sélectionnés :

Un nouveau règlement des élevages sélectionnés conférant aux clubs de race une autonomie quasi totale dans l'attribution et la gestion du titre pour autant que les principes généraux relatifs au bien être animal, à la santé, à la garantie des filiations et à la déontologie de l'éleveur soient respectés dans l'élevage. Les critères relatifs à l'équilibre comportemental et aux performances des géniteurs ainsi que la gestion administrative du mode d'attribution du titre étant de la responsabilité des clubs de race. (Voir lien sur le site SCC : <http://www.scc.asso.fr/A-CONDITIONS-A-REEMPLIR-POUR>)

Date de mise en application : **1^{er} trimestre 2015**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le PRESIDENT
Christian EYMAR-DAUPHIN

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr